



Inscription:

www.breizhgo.bzh

02 99 300 300

CAT Transdev 02.98.90.68.40 / 02 98 44 60 60

Ligne 3135 Quimper - Châteaulin - Pont-de-Buis

Aller:

Jours de Fonctionnement	L
QUIMPER, Gare Routière SNCF	08:10
BRIEC, Aire de covoiturage	08:26
CHÂTEAULIN, Lycée St Louis	08:50
CHÂTEAULIN, Lycée Jean Moulin	08:55
PONT-DE-BUIS, Lycée Professionnel	09:10

Retour:

Jours de Fonctionnement	V
CHÂTEAULIN, Lycée St Louis	16:35
CHÂTEAULIN, Lycée Jean Moulin	16:40
BRIEC, Aire de covoiturage	17:00
QUIMPER, Gare Routière SNCF	17:20

Ligne 6010 Quimper - Pleyben

Jours de Fonctionnement	L
QUIMPER, Gare Routière SNCF	08:20
BRIEC, Aire de covoiturage	08:40
PLEYBEN, Maison Familiale	09:04
PLEYBEN, Lycée Professionnel	09:07

Jours de Fonctionnement	V
PLEYBEN, Lycée Professionnel	16:10
PLEYBEN, Maison Familiale	16:15
BRIEC, Aire de covoiturage	16:35
QUIMPER, Gare Routière SNCF	16:55

Ligne 3176 Quimper - Le Nivot - LP Pont de Buis

Jours de Fonctionnement	L
QUIMPER, Gare Routière SNCF	08:50
BRIEC, Aire de covoiturage	09:10
CHÂTEAULIN, Echangeur du Pouillot	09:25
LOPEREC, Lycée Le Nivot	09:45

Jours de Fonctionnement	V
LOPEREC, Lycée Le Nivot	13:20
PONT-DE-BUIS, Lycée Professionnel	13:30
CHÂTEAULIN, Echangeur du Pouillot	13:40
BRIEC, Aire de covoiturage	14:00
QUIMPER, Gare Routière SNCF	14:20

Ligne 3177 Brest - Lopérec (Le Nivot)

Jours de fonctionnement	L
BREST, Gare Routière	08:35
LE RELECQ-KERHUON, Moulin blanc	08:45
PLOUGASTEL-DAOULAS Echangeur Roc'h Kereze	08:50
LOPERHET, Aire de covoiturage	08:55
DAOULAS, Echangeur	09:00
LE FAOU, Centre	09:05
LOPÉREC, Lycée Le Nivot	09:30

Jours de Fonctionnement	V
LOPÉREC, Lycée Le Nivot	13:20
LE FAOU, Centre	13:35
DAOULAS, Échangeur	13:45
LOPERHET, Aire de covoiturage	13:50
PLOUGASTEL-DAOULAS, Ech Roc'h Kereze	13:55
LE RELECQ-KERHUON, Moulin blanc	14:02
BREST, Gare Routière	14:14

Mise à jour : 09/06/2021

Les horaires et les itinéraires des lignes figurant dans ce livret sont susceptibles d'évoluer, y compris en cours d'année scolaire.

Accès aux autocars :

Arriver à l'arrêt quelques minutes avant l'horaire (5 minutes étant un minimum).

Rester bien visible dans l'abribus ou à côté du poteau d'arrêt. Faire signe au conducteur.

Présenter votre titre d'abonnement ou s'acquitter d'un ticket unitaire.

Vous avez l'obligation de boucler votre ceinture de sécurité.

Les déplacements dans l'autocar sont interdits en circulation.